



L'édito

Comme en 2010 avec la manifestation « Des auteurs près de chez vous », cet été encore, « les plumes de Maraysse » (bibliothèques de Bruis, Moydans, Ribeyret et Rosans) nous ont concocté un programme varié et inattendu intitulé « Si montagnes m'étaient contées » qui verra son point d'orgue le dimanche 7 août à la bibliothèque de Ribeyret. (programmes disponibles dans les mairies et Offices du Tourisme).

Mais avant cette date les plumes de Maraysse vous donnent rendez-vous le 23 juillet à Bruis pour une journée bien remplie (voir page 10) au cours de laquelle vous pourrez vous initier à la technique de l'aquarelle, « lire le paysage » du Col des Jorettes avec Richard Maillot, géologue ou encore découvrir les résultats de l'étude réalisée par une étudiante sur le patois de notre vallée. Ses conclusions seront illustrées par des interventions en patois. Jean Cousin et Daniel Joubert ont tous les deux accepté à cette occasion de partager ce savoir précieux devenu si rare. Ils se sont également rendus très disponibles auprès de Léa ces derniers mois pour qu'elle puisse réaliser son étude.

Je les remercie très vivement pour cette contribution et vous souhaite à toutes et à tous un très agréable été dans la Haute Vallée de l'Oule.

Gérard Jenoux

Vos petites annonces

*(diffusion gratuite, s'adresser à la rédaction
au 04 92 66 04 21 ou ccvocathy@wanadoo.fr)*

Sommaire :

- P. 1 : l'éditorial
- P. 2 à 5 : les orientations de la CCVO
- P. 6 à 7 : Festival de Chaillol : le concert de Montmorin
- P. 8 : la page du CACT
- P. 9 : générosité dans la vallée
- P. 10 : du côté de la bibliothèque
- P. 11 : le carnet de l'Oule
- P. 12 : mots croisés

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 26 mai 2011

Désignation des délégués au sein du Pays sisteronais Buëch

Le Président explique aux conseillers qu'ayant été élu récemment conseiller général du canton de Rosans, il siège désormais de fait et à ce titre au Pays Sisteronais et ne peut donc plus représenter la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule au sein dudit Pays. Il convient donc de désigner un nouveau titulaire ainsi que son suppléant.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité de désigner les nouveaux délégués comme suit :

Eveline AUBERT : titulaire
Liliane COMBE : suppléante

Demande de subvention multi financeurs dispositif Leader pour le projet « Des auteurs près de chez vous - Action culturelle et développement local en milieu rural » : 2^{ème} année

Le Président informe son conseil de la possibilité d'obtenir des financements pour la deuxième année d'animation de la bibliothèque intercommunale et pour sa mise en réseau avec les bibliothèques communales de Rosans, Moydans, Ribeyret, Lagrand et Montjay en partenariat avec les autres acteurs culturels locaux : associations diverses. Il propose que soit formulée une demande de subvention pour ce projet intitulé : « Des auteurs près de chez

vous - Action culturelle et développement local en milieu rural » dont les dépenses annuelles prévisionnelles s'élèvent à 14 400 € et se déclinent comme suit :

Intervenants : 2 500 €
Communication : 400 €
Fournitures administratives : 100 €

Déplacements : 226 €

Frais salariaux : 9 674 €
Investissement : 500 €

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire à l'unanimité :

* Valide la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus,

* Valide l'inscription de ce projet dans le programme Leader porté par le Gal du Pays Sisteronais - Buëch

* Sollicite la participation financière du Conseil Général 05 et du Conseil Régional PACA dans le cadre des contre parties publiques nationales.

Devis de matériel pour le Relais de Services Publics

Le Président rappelle la délibération en date du 11 mars 2011 approuvant la création d'un Relais de Service Public dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule. Cette opération prévoyait une dépense totale d'investissement de 5 000 € HT pour l'achat de mobilier nécessaire au fonctionnement du relais.

Un devis d'un montant de 3 594, 80 € HT a été proposé par la société ADP ZA Blache-ronde 26800 ETOILE SUR RHONE.

Après en avoir délibéré les conseillers approuvent le devis ci-dessus mentionné et autorisent le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit commandé ledit mobilier.

Matériel Pôle d'Excellence Rural « Itinéraire Interactif du Sisteronais Buëch »

Le Président informe le Conseil Communautaire de la décision du Conseil d'Administration du Pays Sisteronais Buëch en date du 8 octobre 2010, de transférer l'ensemble du matériel acquis concernant le Pôle d'Excellence Rural « Itinéraire Interactif du Sisteronais Buëch » à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires à l'unanimité décident : d'autoriser le Président à intégrer au tableau du patrimoine de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule les éléments ci-après annexés, pour une valeur de :

* signalétique d'identification
3 panneaux : 663, 78 € TTC
* Visio - Guide GPS - matériel
2 PDA : 803, 71 € TTC
* développement du contenu :
7 489, 48 € TTC

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire Du 26 mai 2011 (suite)

Inscription d'itinéraires au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée

Le Président informe le Conseil Communautaire que le Conseil Général a sollicité la Communauté de Communes, pour l'inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Les itinéraires figurant au PDIPR pourront bénéficier notamment des actions de promotion initiées par le Département et le Comité Départemental du Tourisme, et des aides financières du Conseil Général pour les opérations d'investissement.

En concertation avec les membres de la Commission locale randonnée mise en place par le Département, le Conseil Communautaire propose au Conseil Général les itinéraires désignés ci-dessous et accepte les engagements de maintien de ces itinéraires en bon état, notamment en terme de sécurité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Environnement et notamment l'article L 361-1 relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Vu le code forestier,

Vu la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes,

Vu la délibération du 12 février 2007 approuvant les statuts qui prévoient la création, le balisage et l'entretien des sentiers de randonnée et de VTT sur le territoire communautaire (conventionnement avec le SMICAR),

Vu les conventions signées avec l'Office national des forêts, en date du 8 avril 2011, relatives aux traversées des forêts domaniales du territoire de la communauté des communes, par les sentiers que la commune souhaite voir inscrits au PPIPR et ci-joint listés,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

1. accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des itinéraires listés dans le tableau ci-joint : Ces itinéraires sont reportés sur la carte annexée à la délibération. (**Consultable à la Communauté de Communes**)

2. s'engage à mettre en place et maintenir le balisage et les panneaux de signalétique directionnelle des itinéraires tels que définis dans la « Charte de balisage et de signalétique des activités de randonnée » dans le département des Hautes Alpes.

3. s'engage à assurer l'entretien des itinéraires concernés, par délégation au SMICAR et à prévoir chaque année le financement correspondant dans son budget. Celui-ci sera effectué autant que de besoin et au minimum 1 fois par an.

Avenant au contrat de collecte avec Sita Sud

Le président explique à son conseil que le marché de prestation de collecte et de traitement des déchets conclu avec l'entreprise SITA SUD prend fin le 30 juin 2011.

Toutefois, la collectivité, dans le cadre du programme R2D2 porté par le Pays Sisteronais Buëch, mène une expérimentation de réduction des déchets sur son terri-

toire dans la perspective de mettre en place une tarification incitative plutôt que la TEOM instituée actuellement.

Les résultats de cette étude seront connus et exploitables par la collectivité dès le mois de novembre 2011 et permettra à la collectivité de travailler sur le nouveau cahier des charges relatif au prochain marché de prestations de collecte et de traitement.

Aussi, il conviendrait de recourir à un avenant afin d'attendre que l'expérimentation soit terminée et que la collectivité ait pris ses décisions quant aux modalités de fonctionnement du futur système de collecte et des investissements s'y rapportant.

Cet avenant prévoit une prolongation de 9 mois de la durée du marché à compter du 1^{er} juillet 2011.

La fin d'exécution du marché est donc reportée au 31 mars 2012.

Vu la délibération du 23/06/2008 approuvant le marché de prestations de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du 20/06/2008 ;

Vu l'avenant du 21/12/2010 autorisé par délibération n° 10/33 du 20/12/2010 modifiant les modalités de collecte et les tarifs s'y rapportant ;

Vu l'article 118 du titre IV du code des marchés publics.

Vu l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8/02/1995 et l'avis de la commission d'appel d'offre du 23/05/2011.

Entendu le présent exposé les conseillers à l'unanimité autorisent le Président à signer ledit avenant.

Les orientations de la CCVO

Vente de la parcelle B 265 à la commune de Ste-Marie

Après que Mme Liliane Combe, conseillère municipale à Ste-Marie et Monsieur Jean-Louis Corréard, Maire de Ste-Marie aient quitté la salle, le Président expose à son conseil qu'en date du 21/03/2011 la CCVO à l'unanimité s'était déclarée favorable pour vendre à la Mairie de Ste Marie de Rosans une partie de la parcelle B 265 sur laquelle se trouve la Tour Carrée.

Cette parcelle, d'une contenance de 4 ares et 27 centiares, a depuis fait l'objet d'une modification du parcellaire cadastral afin d'établir les nouvelles limites de propriété comme suit :

- 1 are 66 centiares à la Commune de Ste Marie

- 2 ares 61 centiares à Mme Lambert Paquet.

Le Président propose que cette parcelle soit vendue à la commune de Ste Marie de Rosans au prix de l'euro symbolique et pour une valeur vénale de 100 euros.

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité se déclarent favorables à la transaction ci-dessus mentionnée et autorisent le Président à signer tout document utile à cet effet.

Le Visio guichet - Information aux habitants

Rappel : un point Visio Rendez-Vous a été installé à Bruis dans la salle polyvalente. Ce nouveau service permettra aux habitants d'entrer en contact visuel et sonore avec un agent des services publics, depuis Bruis, sans avoir à se déplacer en ville, grâce à l'ordinateur (équipé d'une web cam) qui a été installé dans la salle.

Comment sont pris les rendez-vous ?

Les rendez-vous sont pris en amont par l'utilisateur qui téléphone pour cela au service public qui l'intéresse et avec lequel il souhaite dialoguer depuis Bruis sans avoir à se déplacer. L'agent du service public lui propose un horaire (après avoir consulté sur son ordinateur le calendrier des plages horaires disponibles à Bruis). Il inscrit ce rendez-vous sur le calendrier de Bruis - auquel les secrétaires de Bruis ont également accès grâce à Internet - pour que ces dernières en soient informées. Le rendez-vous est pris : l'utilisateur se rendra au jour et à l'heure dits à Bruis dans les locaux de la CCVO où une secrétaire l'installera devant l'ordinateur du Visio Guichet. L'utilisateur n'a alors plus qu'à attendre de voir apparaître sur l'écran l'agent du service public avec lequel il a pris rendez-vous. Il peut alors commencer à dialoguer avec lui et si besoin, remplir des formulaires, échanger des documents grâce à la présence du scanner. Dans tous les cas, du début à la fin de l'entretien, même en cas de problème quelconque de réception ou autre, l'utilisateur n'a aucune manipulation à effectuer, si ce n'est de demander de l'aide à l'une des secrétaires. Il n'est pas nécessaire de savoir se servir d'un ordinateur pour avoir un entretien en Visio Rendez-Vous.

Quels sont les services publics avec lesquels on peut dès à présent obtenir un rendez-vous à Bruis ?

* Le Service des Associations du Conseil Général

* Le Service de Transport du Conseil Général (une plaquette d'information est affichée à la CCVO)

* La Mission locale 05 (ou Mission jeune) : sous réserve de pouvoir obtenir un rendez-vous auprès de ce service

* La MSA : sous réserve de pouvoir obtenir un rendez-vous auprès de ce service

Et prochainement : (précisions communiquées par voix de presse le moment venu)

* La MDPH : vers la mi-juillet

* La CPAM : courant juillet

* La CARSAT : dans l'été

* La CAF : d'ici trois mois environ

* Le Pôle Emploi : d'ici la fin de l'année

Environnement

Bennes à encombrants

* Les appareils ménagers **électriques** (frigidaires, cuisinières mixtes, machines à laver, etc...) peuvent désormais être acheminés à la déchetterie de Serres dans la limite des places disponibles dans le container prévu à cet effet. Il est donc vivement conseillé d'appeler la déchetterie auparavant au 04 92 67 13 54.

* Une dépôt de ferrailles sera prévu dans le courant de l'été. (la date sera précisée par voix d'affichage).

Rappel :

* Une liste des objets non acceptés dans la benne à encombrants est affichée sur celle-ci. Nous invitons les usagers à s'y référer systématiquement en cas de doute. En effet, le prestataire qui en assure la collecte (la société Sita Sud) se réserve le droit de refuser toute benne dont le contenu ne serait pas conforme à la réglementation.

Composteurs

Les personnes souhaitant encore commander un composteur sont invitées à se faire connaître **rapidement** à la CCVO (tél : 04 92 66 04 21) ou par mail : ccvo-cathy@wanadoo.fr

Une liste d'attente est en cours (sous réserve d'obtention de subventions par la collectivité).

Seaux à compost

Les personnes qui avaient commandé un composteur sont invitées à venir retirer gratuitement leur seau à compost dans les locaux de la CCVO (un seau par composteur).

Qu'en est-il du contenu des bacs à ordures ménagères depuis la mise en place du nouveau système de collecte ?

Rappel : Il y a presque un an, le 13 juillet 2010, des techniciens et chargés de mission des Communautés de Communes du Laragnais et de la Vallée de l'Oule avaient procédé au dépouillement systématique des ordures ménagères déposées dans tous les containers présents sur les communes de la Haute Vallée de l'Oule. Cette opération avait pour but d'établir un état des lieux quant à la pratique du tri sélectif sur ce territoire juste avant la mise en place du nouveau système de collecte entré en vigueur en novembre 2010. (Programme R2 D2)

Aujourd'hui, à mi parcours de cette année expérimentale et selon le cahier des charges relatif à cette étude menée sur le territoire d'Upaix et de la haute vallée de l'Oule, il convient de renouveler cette opération afin d'étudier l'incidence du nouveau système de collecte sur les habitudes des usagers.



A la mi juin du personnel était donc de nouveau réquisitionné pour procéder à l'ouverture de tous les sacs poubelle déposés depuis le dernier ramassage par la société Sita Sud. Seuls les containers équipés de calottes (ouverture avec clé électronique) étaient concernés. Tous les déchets ont fait l'objet d'un pesage par catégories : d'une part les déchets résiduels (non recyclables) d'autre part les déchets recyclables qui ne devraient en principe pas se trouver dans ces containers, c'est-à-dire : le verre, le papier, le carton, les emballages, les encombrants et le compost puisque désormais une grande majorité de la population ouloise en est équipée.

Le tri sélectif est entré dans les moeurs

A l'issu de cette opération, les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles à ce jour. Toutefois les techniciens ont pu constater quelques tendances qui montrent une nette évolution du comportement des usagers vis-à-vis des consignes de tri à savoir :

Le verre et le papier sont présents en quantité très infime
Aucun carton n'a été trouvé dans ces containers.

La quantité de compost a nettement diminué.

On retrouve encore quelques objets peu volumineux mais classés dans la catégorie des encombrants : ce sont principalement des textiles.

Quant aux emballages qui doivent normalement être déposés dans les bacs jaunes, les techniciens en ont retrouvé un peu mais en quantité bien moindre par rapport à la caractérisation de juillet 2010, notamment à Bruis et à Ste-Marie où la pratique du tri semble maintenant faire partie du quotidien de tout un chacun. Quant à Montmorin, la

Week ends musicaux du festival de Chaillol :

C'est une belle histoire qui commence à St Michel de Chaillol dans la vallée du Champsaur où, il y a une quinzaine d'années était lancée la première édition du très fameux festival de Chaillol.

Depuis ce temps son Directeur Michaël Dian n'a eu de cesse de faire connaître musique classique, jazz et musique du monde au plus grand nombre en élargissant les publics. Le festival de Chaillol est ainsi progressivement sorti de ses murs et essaime maintenant dans de nombreuses communes rurales du Grand Gapençais, du Valgodemar... et même aussi loin que dans la Haute Vallée de l'Oule. C'est en effet à Montmorin dans l'Eglise St Arnoux qu' avait lieu ce dimanche 26 juin un concert intitulé « Sabil - en route ». Des moments riches et intenses en émotions pendant lesquels le public, soit une cinquantaine de personnes a pu découvrir le joueur de oud Ahmad Al -Khatib et le très créatif percussionniste Youssef Hbeisch, deux musiciens palestiniens de stature internationale, au sommet de leur art.

Par la volonté de plusieurs partenaires

Mais si cet après-midi là, la musique traditionnelle orientale s'est invitée à Montmorin ce n'est pas tout à fait par hasard : cette manifestation a pu voir le jour grâce à la mobilisation de plusieurs partenaires que sont la Poste, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule et l'Espace Culturel de Chaillol, (sans oublier la Commission des Arts Sacrés, par l'intermédiaire du Père Jean Baptiste Rougny d'Eyguians qui a accordé son aimable autorisation pour l'utilisation de l'Eglise).

En préambule Gérard Tenoux, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule et Conseiller Général du Canton de Rosans, Michaël Dian et Raymond Llanes, Délégué Régional de la Poste ont évoqué ce partenariat original et inédit sur ce territoire. Ils ont annoncé leur volonté de pérenniser cette démarche pour en faire un véritable projet de territoire, chose qui ne pourra être possible qu'à travers le soutien des élus locaux. Raymond Llanes a quant à lui présenté le mécénat de la Poste sur ce projet.

Ce spectacle s'inscrivait par ailleurs dans toute une série d'animations organisées cet été par « les plumes de Maraysse » (bibliothèques de Bruis, Moydans, Ribeyret et Rosans) sous l'intitulé « Si montagnes m'étaient contées ».



A gauche : Ahmad Al Khatib joueur de oud
A droite : Youssef Heibsch percussionniste

Prochainement à Montmorin

La demande d'autorisation formulée par la mairie de Montmorin de sortir du musée de Gap les objets issus des fouilles du col des Tourettes pour les présenter quelques temps au public dans la salle d'exposition du village a été accordée par le Conseil Général. Ces objets seront donc visibles à Montmorin dans la salle d'exposition à partir du 19 juillet et jusqu'au 18 septembre inclus, sur rendez-vous (tél : 04 92 66 02 50 ou 04 92 66 09 82)

Nous aurons également le plaisir d'accueillir à cette occasion Monsieur Alain Muret qui avait dirigé les fouilles et qui viendra commenter l'exposition lors d'un vernissage dont la date vous sera communiquée ultérieurement dans la presse.

le concert de Montmorin couronné de succès

Au fil de leur répertoire, Ahmad Al Khatib et Youssef Hbeisch nous ont conté leurs montagnes à eux, celles d'un pays lointain, leur pays : la Palestine. Pendant plus d'une heure ils ont transmis et revisité une musique millénaire, beaucoup plus diversifiée qu'on ne le pense à travers des pièces pour la plupart composées par Ahmad Al - Khatib. L'une d'entre elles, intitulée « échos » lui a été inspirée par la vision de Ramallah, ville assiégée, soumise au couvre feu, étrangement morte, où seul se fait entendre le son lointain des tirs de fusées auquel répond comme en écho le son d'autres tirs de fusées, dernier dialogue subsistant en ce lieu de désolation.



La gamme des quarts de tons expliquée au public

Le spectacle se voulait également pédagogique pour que tombent les barrières parfois tenaces entre culture orientale et culture occidentale : par exemple, a expliqué Ahmad, qui est aussi responsable du Département de musique orientale au conservatoire National de musique Edward Said en Palestine, si l'oreille occidentale a parfois du mal à « entendre » la musique orientale c'est parce que cette dernière se joue sur un éventail de notes beaucoup plus riches au sein duquel les notes se subdivisent en quarts de tons alors que la subdivision occidentale se limite aux demis tons (dièses).

Ce dimanche à Montmorin une fenêtre s'est ouverte sur l'Orient. Ahmad et Youssef nous ont impressionnés aussi par leur simplicité et leur humilité. Heureux de découvrir la vallée de l'Oule, ils semblaient ne plus vouloir en partir mais un train les attendait le soir même et il a fallu se séparer. Les murs de l'Eglise St Arnoux garderont quant à eux et pour longtemps le son du « **bendir** » (instrument à percussion fait d'une peau tendu sur un large cercle de bois) et du **oud** que Youssef et Ahmad ont fait parler en véritables maîtres pour ne pas dire en magiciens.

Sabil-en route signifie que les choses sont en mouvement, qu'elles ne sont pas figées. Par ce titre les musiciens expriment leur volonté d'aller ensemble dans une même direction et que leur musique s'inscrit dans la continuité de la musique orientale d'hier comme de celle de demain.

Maître incontesté du oud, **Ahmad al Khatib** est né en 1974 dans un camp de réfugiés palestiniens en Jordanie. Depuis 2004, il est installé en Suède où il enseigne les théories de la musique modale, la composition et la musique d'ensemble.

Youssef Hbeisch est né en 1967 dans un village de Galilée. Aujourd'hui spécialiste des percussions orientales, il maîtrise son jeu pour en faire un style unique, raffiné et novateur, loué par les connaisseurs. Il vit entre Paris, Haïfa et le monde.



La page du CACT

(Assemblée Générale : le 8 juillet à 20 h 30 dans la salle polyvalente de Ste-Marie)

Le voyage à Ste Cécile d'Andorge dans les Cévennes

Visite de la mine du Puits Ricard

A la Grand Combe dans le Gard, non loin d'Alès, les participants ont pu visiter les installations de surface de l'ancienne mine du Puits Ricard, devenues « la maison du mineur ».



Ce musée rend hommage aux mineurs qui payèrent un lourd tribut à la mine et notamment à deux d'entre eux qui, descendus en éclaireurs y trouvèrent la mort dans un incendie dû à un coup de grisou, sauvant ainsi la vie à 300 autres ouvriers qui s'apprêtaient à descendre également.

C'est à 801 m de profondeur qu'était extrait l'anhracite, un charbon de qualité supérieure. Les galeries s'étendaient jusqu'à 5 km à la ronde. Le minerai était chargé sur des wagonnets appelés « berlinettes » et était acheminé en ville dans des usines de triage où revenait aux femmes la tâche d'en éliminer les déchets. Au fil de la visite les touristes de la vallée de l'Oule ont découvert nombre de détails anecdotiques relatifs à la vie des mineurs. Par exemple, la salle des pendus désignait le local où les mineurs venaient se changer et était ainsi appelée car les vêtements, au lieu d'être rangés dans des armoires, étaient **pendus** à des chaînes sur lesquelles il fallait tirer pour faire descendre les vêtements. La mine du puits Ricard a été fermée en 1978. Pour éviter tout nouvel accident, les galeries ont depuis été inondées et comblées par du béton.

A bord du Train de l'Andorge en Cévennes (T.A.C)

Dans l'après-midi les voyageurs ont embarqué à bord du T.A.C.. Ce petit train relie St Julien des Points à Ste Cécile d'Andorge en empruntant sur près de 2 km et à la vitesse de 5 km/h l'ancienne ligne qui reliait autrefois Florac à Ste Cécile d'Andorge. Restaurée par des bénévoles passionnés de chemin de fer, cette voie, qui ne fait que 40 cm de large, passe sur un viaduc et offre ainsi une vue imprenable sur la rivière de l'Andorge.

Dimanche 17 à Montmorin : fête intercommunale

* Repas champêtre dans la cour de l'école à l'ombre des tilleuls : le gigot d'agneau et les pommes boulangères seront cuits au feu de bois dans le four banal du village (18 €)

* Spectacle par le conteur Jean Coutarelle qui sera accompagné de son pianiste

* Stand de l'association Loco Motive (Association pour l'aide aux enfants atteints de leucémie et de cancer, à leurs familles et au service hospitalier de Grenoble). Le stand sera en principe tenu par Alisée Bittante, la petite fille de Jeannine Bittante (famille Girousse) (www.locomotive.asso.fr)

La Motte Chalancon - Rencontre d'associations :

Quand le « cercle de l'amitié » s'agrandit

Le mercredi 18 mai les membres du CACT étaient cordialement invités par le Cercle de l'Amitié de la Motte Chalancon à passer une après-midi récréative dans la cour de la salle des fêtes puisque le beau temps était au rendez-vous. Une dizaine de personnes ont répondu à l'invitation et ont ainsi passé un moment de partage et d'échange des plus agréables à jouer aux cartes, au scrabble, et à déguster une collation copieuse servie par les bénévoles mottois. Le Président du CACT, André Broise tient à remercier en son nom et au nom des adhérents, le Cercle de l'Amitié pour cette chaleureuse initiative.

Quand la générosité fait des heureux

La journée festive contre la mucoviscidose : une réussite malgré la pluie !

Le repas couscous et champêtre était prévu de longue date. Et en effet, la veille tout était fin prêt : dans la pelouse bien entretenue pour l'occasion des tables et des chaises empilées attendaient d'être installées pour accueillir 150 personnes. Dans le village de Bruis des banderoles et des pancartes portant le logo « vaincre la mucoviscidose » annonçaient une belle journée festive ponctuée d'animations diverses. Restait une inconnue et pas des moindres : la météo, peu clémente ces jours-ci il faut bien le reconnaître !

Mais le jour J, dès 6 h 30 du matin il a bien fallu se rendre à l'évidence : pluie soutenue, verdict sans appel : il faut tout annuler !

Mais c'était sans compter sur le jusqu'aboutisme des bénévoles qui ont improvisé un plan « B » de toute dernière minute : la manifestation a finalement été délocalisée à La Motte Chalancon sous le préau, avec l'accord du maire Monsieur Besson. Le repas couscous s'est transformé en repas « sandwich » et Jacqueline Borla, organisatrice de cette journée a retrouvé le sourire !

Ce n'était pas ce qui était prévu, l'affluence a été moindre aussi mais c'était « à la bonne franquette » et d'autant plus sympathique ! Les bénévoles ont redoublé de dynamisme et tous les participants ont pu miser sur un numéro pour gagner une rosette ou une bouteille de champagne. Les « calandres montiliennes » n'ont pas fait faux bon et le public a pu comme prévu se laisser aller à rêver devant une magnifique collection de voitures anciennes toutes pimpantes et brillantes de tous leurs chromes. Car, il faut le préciser : en fin de matinée le beau temps est revenu pour faire aussi partie de la fête.

A noter aussi la visite de deux élus venus apporter leur soutien à cette bonne cause : Monsieur Besson, Maire de la Motte Chalancon et Monsieur Gérard Tenoux, Maire de Bruis et Conseiller Général du canton de Rosans.

Jacqueline tient à remercier très chaleureusement tous les bénévoles de la vallée mais aussi de la Motte qui se sont activés toute la journée et les journées précédentes sans oublier le gérant de la superette de la Motte Chalancon qui a bien voulu annuler la commande prévue pour le couscous et reprendre les marchandises non utilisées.

Le comptable de l'association Monsieur Lyon de Dieulefit vient de communiquer le chiffre que tout le monde attendait. La journée du 5 juin a permis de dégager **un bénéfice net d'exactly 1 448 €**.



Local pour les jeunes à Montmorin

Petit rappel : on se souvient qu'à l'occasion de leur mariage le 9 avril à Montmorin Gaston et Anne-Marie Bouillet avaient remis au maire de Montmorin Madame Aubert une enveloppe dont le contenu, soit 1 000 € devait être investi dans du matériel d'animation pour la jeunesse.

Le conseil municipal de Montmorin a accepté par délibération en date du 28 avril le don de M. et Mme Bouillet en direction des jeunes.

Quant aux jeunes, ils ont souhaité par la voix de ce journal exprimer toute leur reconnaissance à Gaston et Anne-Marie Bouillet pour ce geste généreux à leur encontre.

Leur choix s'étant porté sur l'achat d'un baby foot, celui-ci a été commandé et devrait être livré dans les jours qui viennent.

Bibliothèque

Atelier création de jeux

Le mercredi après-midi un atelier « création de jeux » était animé à la bibliothèque de Bruis par l'association Ludambule.

Tous ravis, les enfants sont repartis avec qui un « tablut » de Scandinavie, qui un « Puluc » du Guatemala ou encore un jeu de sortilège venu d'Europe, un « Lamturki » du Bengale...



Rectificatif

Si montagnes m'étaient contées :

Attention : par erreur, un point du programme a été oublié sur les flyers qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Le programme ci-après est complet.

Le 23 juillet à la bibliothèque de Bruis :

9 h 30 : initiation aux techniques de l'aquarelle avec Marie-Claude Scotto de la Motte Chalancon

15 h 30 : lecture de paysage dans le col des Tourettes avec Richard Maillot, géologue. Rassemblement au parking de la bibliothèque, possibilité de co voiturage.

17 h 30 : présentation d'une étude sur le patois de la Haute Vallée de l'Oule par Léa Cottavoz, étudiante.

18 h 30 : petites histoires racontées en patois par des habitants de la vallée.

Et du 11 juillet au 1er août : exposition permanente « campagne et paysage »

Une causerie sur les plantes médicinales

Dans le cadre des rencontres de l'été organisées par « les plumes de Maraysse » avait lieu à Moydans le samedi 18 juin une causerie sur les vertus des plantes médicinales que le maître Alain Cornillac préfère quant à lui qualifier de « causerie » : « c'est plus informel, plus sympa, chacun peut intervenir pour faire part de ses propres connaissances » précise Monsieur Cornillac en découvrant son public. Le Maire de Moydans, Patricia Lenzy a félicité Madeleine Martinasso la bibliothécaire pour cette très heureuse initiative sur sa commune.

Alain Cornillac en sait long sur les plantes et une heure et demi n'a bien sûr pas suffi à épuiser le sujet mais il a quand même eu le temps d'évoquer le sureau, un végétal quasiment indestructible et dont le bois serait un antimite très efficace, le mélilot qui, comme son nom l'indique est une plante mellifère, le fameux élixir du suédois qui « soigne tout » ou encore la presle utilisé autrefois pour récupérer les casseroles mais également stimuler le foie...

La bibliographie sur le sujet offre également un très grand choix. Il faut savoir que les livres cités par Monsieur Cornillac peuvent être commandés dans les bibliothèques qui pourront se les fournir auprès de la Bibliothèque Départementale de prêt du département. Ont été notamment mentionnés :

« la santé à la pharmacie du bon Dieu » de Maria Trében, « sous la protection du sureau », « sureau mon ami », « le bien être par les plantes », « épices et plantes aromatiques », « encyclopédie des plantes médicinales »...



Le carnet de l'Oule

Bon rétablissement à **Annie Simian** de Bruis qui est depuis peu de retour dans ses foyers après un séjour passé à la maison de repos du Rio Vert à La Saulce.

Bienvenue à **Raymonde Geffroy** de Bruis qui, après une interruption de quelques mois est revenue habiter à Bruis dans l'appartement communal. Nous la remercions pour sa contribution à l'entretien des parterres de fleurs sur le parking.

Savoir se servir d'un défibrillateur : une priorité pour les zones rurales

Le mercredi 22 juin Monsieur Yves Fortoul, Capitaine des sapeurs pompiers en charge de la formation externe au sein du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) des Hautes Alpes, était attendu dans la salle polyvalente de Montmorin pour y dispenser une formation quant à l'utilisation d'un défibrillateur : dans un premier temps à l'adresse des élus et employés puis du public.

Dernièrement, les communes de Bruis, Montmorin et Ste-Marie se sont en effet équipées de ce matériel en grande partie subventionné par le Conseil Général. Trois défibrillateurs sont désormais installés aux abords des mairies ou des salles polyvalentes et seront bientôt facilement repérables grâce à un fléchage. L'installation de défibrillateurs dans les zones rurales ne répond pas à un phénomène « de mode » précise le Capitaine Fortoul mais à un besoin réel : en effet, on recense 700 000 arrêts cardiaques par an en Europe qui sont à l'origine de 40 à 50 000 décès annuels en France.

En présence d'une victime quelques gestes simples doivent être connus du grand public afin qu'une « chaîne de survie » s'organise dans les plus brefs délais. En effet, chaque minute compte quand on parle d'oxygénation du cerveau. Ce sont ces gestes dans leur ordre chronologie qui ont été passés en revue lors de la formation :

Lorsqu'un arrêt cardiaque est constaté il faut en tout premier lieu appeler les secours et dans la mesure du possible faire en sorte que le défibrillateur le plus proche soit acheminé sur les lieux. En attendant l'arrivée de celui-ci il faut commencer la réanimation par massages cardiaques et insufflations (bouche à bouche) : 30 pressions pour deux insufflations. Lorsque l'on est enfin en possession du défibrillateur il suffit de positionner les électrodes en suivant les instructions de l'appareil pour que, si nécessaire se déclenche un choc électrique. Ledit choc dans un premier temps arrêtera le cœur afin de mettre fin au phénomène de fibrillation ventriculaire - fonctionnement anarchique du cœur - mais ce sera pour lui permettre de mieux repartir. Parfois plusieurs chocs sont nécessaires avant que le cœur ne retrouve un rythme normal.



Et déjà voici venir ... les fêtes votives

Montmorin

***Le vendredi 5 août**, entre 19 h et 20 h : apéritif offert par le comité des fêtes aux habitants et vacanciers de Montmorin.

***le samedi 6 août** : concours de boules en doublettes formées. A 22 h : soirée dansante avec la sono de Bruno et tirage de la tombola

***le dimanche 7 août** : concours de boules en doublettes formées, pesée d'un jambon.

Et sur les deux journées : buvette et sandwiches.

Bruis

* **Le dimanche 14 août** : concours de boules. A 22 h : comme l'année dernière : soirée dansante avec Azur Animation Evénementiel (DJ)

* **Le lundi 15 août à midi** : repas champêtre (inscriptions au 04 92 66 01 14)

Les mots fléchés (solution dans le prochain numéro)

DEMANDE	FAIRE LE PLAT	CHAÎNE ESPAGNOLE	EXISTENCES	MESURER DU BOIS
LISERON	JEUNE SCOUT	BROME DU LABO		
FLEUVE			ANNONCE LA SUITE	
HOMMES DE CHAMBRE			LENTE	
INFINITIF		FLEUR DE PARTI		
		INFINIE		
			REDONNE DE LA FORCE	
A SON LIT				
MI HOMME MI BÊTE				
		FLAN BRETON DANS LA PEAU		
NOMMÉE			GRAVES DÉFAUTS	FLÉTRIS
PLANÈTE BLEUE				
COURS DU NORD		ORIGINAIRE DE ...		
CUIT À LA VAPEUR		PROMESSE		
			CHEF EN ALGÉRIE	
REFUGE DU ROUTIER	ÎLE			
	TOUT AU DÉBUT			
			BELLE ÉPOQUE	
PLEINES DE NODOSITÉS				

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Le village
05150 BRUIS
Tél : 04-92-66-04-21 fax : 04 92 48 53 25
Email: ccvopat@orange.fr
Ou : ccvocathy@wanadoo.fr

Nos heures d'ouverture au public :
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque intercommunale :

Ouverte au public :

*Le mercredi,
de 9 h à 11 h 30*

*Et le jeudi,
De 9 h à 11 h 30
et de 14 h 30 à 16 h 30*

*Tél : 04 92 66 04 21
Fax : 04 92 48 53 25*

Dépôt légal : 98009
Imprimé Par Nos Soins

Rédactrice : Cathy Roumieu

Solution du n° 77

A	M	A	N					
E	B	A	U	C	H	O	I	R
R	U	S	T	I	N	E		
P	A	T	E	S	V	A		
C	O	L	T	A	R	N		
C	A	M	E	L	O	T	E	
D	O	R	A	I	T	D		
C	A	B	C	R	I	M	E	
B	I	S	E	T	A	T		
A	R	L	E	S	U	R	E	
A	E	A	N	D	I	N		
N	C	R	I	E	N	T		
E	T	O	I	L	E	S	E	

BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 16,00 €

chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",

à adresser à : CCVO 05150 BRUIS

Signature :